

**PROCES VERBAL  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Du 15 AVRIL 2026**

Le Président, Jean-Claude MAURICE, a convoqué le conseil communautaire le 9 avril 2026 pour la séance du :

**Mercredi 15 avril 2026 à 19h00,  
Au siège de la CCDB, 4 Rue des Terreaux 25110 BAUME LES DAMES**

**ORDRE DU JOUR**

- 1. ACCUEIL ET INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
- 2. ELECTION DU PRESIDENT**
- 3. COMPOSITION DU BUREAU**
- 4. ELECTION DES VICE-PRESIDENTS**
- 5. ELECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU**
- 6. LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL**
- 7. RENOUELEMENT DU SERVEUR ET MODIFICATION BAIE DE BRASSAGE INFORMATIQUE : signature du contrat de location**
- 8. MARCHE DE TRAVAUX DE RENOVATION ET D'EXTENSION DE LA COUR DE L'ECOLE DE LA TOUR DE SCAY**
- 9. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CCDB AU SEIN DU SYNDICAT DE LA FONTAINE**
- 10. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT POUR SIEGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE JOUFFROY D'ABBANS**

Membres en exercice : 82

Etaient présents (79 puis 80 puis 79) : Arrivée de M. MAYOUD Pierre pour élection 1<sup>er</sup> Vice-Président – Départ de M. DENIS Jacques avant élection 10<sup>ème</sup> Vice-Président

DELEUZE Ghislaine, BARBIER Michel, BRUNELLA Jean-Yves, PETITE Henri, BASSENNE Christian, BEAUQUIER Maud, BOILLOT Julien, COUDON Francine, DAL MOLIN Andrée-Claude, DEBRIE Bruno, DURAI Marie-Christine, FERNIOT Sébastien, GIRARDOT Lucie, LAMBERT Christelle, LANIER Christian, LIARD Camille, MARTHEY Arnaud, MARBOEUF Sylviane, THIEBAUT Laure, TRESSE Jérémy, VIGREUX Thomas, VUILLEMIN Jean-Marc, CASASOLA Florent, THOMAS Olivier, RACINE Bertrand, JEANGIRARD Ida, MATTON Martine, CONVERSET Charlotte, BIDEAUX Sandra, BARRAND Donat, JEANNENOT Christian, PERROT Martine, PAUTHIER Corentin, GIACOTTI Frédéric, PARENT Benoit, JOURNOT Laetitia, JOSSERAND Lydiane, MOREL Xavier, PERNOT Jean-Pierre, CARTIER Damien, BIENZ Damien, CUENOT Philippe, BONDI Gérald, STEFANA Cyrille, CUENOT Bernard, BLAMPIED David, DEVILLERS Claude, BARRAND Bertrand, THERNIER Fabien, HUGUENOTTE Morgane, LAB Michel, ROETHLISBERGER David, TROUILLOT Francis, MARIAZ Richard, PERREZ-BONNET Alexandre, BRAHIER Mickael, MESNIER Jonathan, RICHARD Vanessa, CONCET Nathalie, MOURA Damien, COUR Dominique, GAFFIÉ Marguerite, JOUFFROY Pierre, LAMOUCHE Sladana, LOUVET Jacques, CORNEVAUX Jean-Pierre, PROST François, MARTINEZ Thierry, HENRY Joel, COURANT Alain, HUGOT Guy, BAS Lucile, MESNIER André, CUENOT Didier, VERDOT Elodie, DUBEL Yohan, GARRIGNOT Sylvain, GUILLAUME Simon

Excusés avec pouvoir (2) :

ALAMPI Jean-Claude donne pouvoir à BASSENNE Christian, GUILLAUME-SAGE Frédérique donne pouvoir à THERNIER Fabien

Excusés sans pouvoir (1 puis 0 puis 1) :

Arrivée de M. MAYOUD Pierre pour élection 1<sup>er</sup> Vice-Président – Départ de M. DENIS Jacques avant élection 10<sup>ème</sup> Vice-Président

Secrétaire de séance :

DURAI Marie-Christine déléguée de la commune de Baume les Dames.

**SEANCE OUVERTE A 19H00**

## **DELIBERATION N°C.1/2026 : INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Monsieur Jean-Claude Maurice, président sortant, a convoqué cette assemblée. Il effectue l'appel des conseillers communautaires qui répondent présents et procède à leur installation.

La Communauté de communes Doubs Baumois est administrée par un Conseil de Communauté composé de conseillers désignés dans les conditions prévues aux articles L.5211-6 et suivants du CGCT.

Le nombre et la répartition des conseillers constituant le Conseil de Communauté sont déterminés en application des articles L.5211-6 et suivants du CGCT.

En conformité avec les dispositions de l'article L.5211-6 du CGCT, les conseillers suppléants siègent au Conseil de Communauté avec voix délibérative en cas d'absence du conseiller titulaire.

L'arrêté préfectoral n°25-2025-10-06-0004 constatant le nombre total de sièges du conseil communautaire de la communauté de communes Doubs Baumois, et la répartition du nombre de sièges entre les communes membres après renouvellement général des conseils municipaux et communautaires 2026 dispose :

Le conseil de communauté est composé de 82 sièges. Les 82 sièges se répartissent comme suit entre les 58 communes :

- Baume les Dames : 19 conseillers
- Roulans : 4 conseillers
- Pouligney-Lusans : 3 conseillers
- Moncey : 2 conseillers
- Les 54 autres communes : 1 conseiller ; ces communes disposent d'un conseiller suppléant.

## DELIBERATION N°C.2/2026 : ELECTION DU PRESIDENT DE LA CC DOUBS BAUMOIS

Le Président, M CORNEVAUX Jean-Pierre, expose :

En vertu des articles L.5211-9 et L.2122-8 du CGCT, les fonctions de Président sont assurées par le doyen d'âge, Monsieur CORNEVAUX Jean-Pierre, conseiller communautaire de la commune de SAINT-HILAIRE, qui procède à l'élection du Président.

Trois élues sont nommées pour procéder aux différentes élections :

- Charlotte CONVERSET
- Martine PERROT
- Martine MATTON

Après avoir vérifié si le quorum était atteint, le doyen procède à l'élection du Président.

En vertu de l'article L.2122-7 du CGCT, celle-ci se déroulera au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil de Communauté. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu alors à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Les conditions de majorité sont calculées sur la base des suffrages exprimés, sachant que seront déduits de ces derniers les bulletins blancs ou nuls.

Monsieur CORNEVAUX Jean-Pierre procède donc à l'élection du Président, et à un appel de candidature :

Candidat :

- M. COURANT Alain délégué de la commune de THUREY-LE-MONT

Nombre de Votants :	81
Bulletins Blancs :	11
Bulletins Nuls :	1
Suffrages exprimés :	69
Majorité absolue :	35 Voix

<u>Résultats :</u>	Nombre de Voix
BARBIER Michel	1
COURANT Alain	65
MARTHEY Arnaud	2
THIEBAUT Laure	1

**Monsieur COURANT Alain est élu Président de la Communauté de Communes Doubs Baumoises à la majorité des voix.**

## **DELIBERATION N°C.3/2026 : COMPOSITION DU BUREAU**

Le Président, M. COURANT Alain, expose :

« Aussitôt après l'élection du Président, le conseil communautaire fixera par délibération le nombre des Vice-présidents (Art. L-5211-10 du CGT) »

- Le nombre de postes de vice-présidents déterminé à la majorité simple, ne peut être supérieur à 20% de l'effectif total du conseil, arrondi à l'entier supérieur, ni excéder 15 vice-présidents.
- Avec un vote à la majorité des deux tiers, le nombre de postes de vice-présidents peut être supérieur sans pouvoir dépasser 30% de son propre effectif et sans excéder 15 vice-présidents.

Pour la CC Doubs Baumois, **le nombre de vice-présidents maximum est donc de 15** (20% de 83 délégués = 16.4).

### **Proposition de composition du bureau :**

- 10 Vice-présidents
- 9 membres du bureau dont 1 conseiller délégué

**L'exposé entendu et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire :**

- **Approuvent la composition du bureau présentée**

Voix pour : 81

Voix contre : 0

Abstentions : 0

## **DELIBERATION N°C.4/2026 : ELECTION DU 1<sup>er</sup> VICE-PRESIDENT**

Le Président, M. COURANT Alain, expose :

Le nombre de vice-présidents est fixé par la délibération précédente N°C.3/2026

Les Vice-présidents sont élus selon les mêmes règles que le Président. Ainsi l'élection des Vice-présidents intervient par scrutins successifs, individuels, à bulletin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'obtient la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Les vice-présidents prennent rang dans l'ordre de leur élection. Il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier Vice-président.

La délégation accordée au 1<sup>er</sup> Vice-Président concerne les compétences : Petite Enfance – Enfance – Jeunesse

Le Président procède donc à l'élection du 1<sup>er</sup> Vice-Président, et lance un appel de candidature :

Candidate :

- Mme THIEBAUT Laure, déléguée de la commune de BAUME LES DAMES

Nombre de Votants :	82
Bulletins Blancs :	16
Bulletins Nuls :	0
Suffrages exprimés :	66

Majorité absolue :	34 Voix
--------------------	---------

<u>Résultats :</u>	Nombre de Voix
BARBIER Michel	1
BAS Lucile	1
MOURA Damien	1
THIEBAUT Laure	63

**Madame THIEBAUT Laure est élue 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente de la Communauté de Communes Doubs Baumois à la majorité des voix.**

## **DELIBERATION N°C.5/2026 : ELECTION DU 2<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT**

Le président M. COURANT Alain, expose :

La délégation accordée au 2ème Vice-Président concerne la compétence : Scolaire

Le Président procède donc à l'élection du 2ème Vice-Président, et lance un appel de candidature :

Candidats :

- M. LAB Michel, délégué de la commune de OLLANS

Nombre de Votants :	82
Bulletins Blancs :	15
Bulletins Nuls :	3
Suffrages exprimés :	64

Majorité absolue : 33 voix

<u>Résultats :</u>	Nombre de Voix
BARBIER Michel	1
CUENOT Bernard	1
MESNIER Jonathan	1
LAB Michel	60
TROUILLOT Francis	1

**Monsieur LAB Michel est élu 2ème Vice-Président de la Communauté de Communes Doubs Baumoises à la majorité des voix.**

## **DELIBERATION N°C.6/2026 : ELECTION DU 3<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT**

Le président M. COURANT Alain, expose :

La délégation accordée au 3<sup>ème</sup> Vice-Président concerne les compétences : Transition écologique et numérique, accueil des gens du voyage

Le Président procède donc à l'élection du 3<sup>ème</sup> Vice-Président, et lance un appel de candidature :

Candidat :

- M. PARENT Benoit, délégué de la commune de FONTENOTTE

Nombre de Votants :	82
Bulletins Blancs :	13
Bulletins Nuls :	1
Suffrages exprimés :	68

Majorité absolue : 35 Voix

<u>Résultats :</u>	Nombre de Voix
BARBIER Michel	1
BOILLOT Julien	1
MOURA Damien	1
PARENT Benoit	65

**Monsieur PARENT Benoit est élu 3<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté de Communes Doubs Baumois à la majorité des voix.**

## **DELIBERATION N°C.7/2026 : ELECTION DU 4<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT**

Le président M. COURANT Alain, expose :

La délégation accordée au 4<sup>ème</sup> Vice-Président concerne les compétences : Equipements, travaux, habitat et instruction ADS

Le Président procède donc à l'élection du 4<sup>ème</sup> Vice-Président, et lance un appel de candidature :

Candidate :

- Mme CONCET Nathalie, déléguée de la commune de RIGNEY

Nombre de Votants :	82
Bulletins Blancs :	13
Bulletins Nuls :	0
Suffrages exprimés :	69

Majorité absolue : 35 Voix

<u>Résultats :</u>	Nombre de Voix
CONCET Nathalie	68
JEANGIRARD Ida	1

**Madame CONCET Nathalie est élue 4<sup>ème</sup> Vice-Présidente de la Communauté de Communes Doubs Baumois à la majorité des voix.**

## **DELIBERATION N°C.8/2026 : ELECTION DU 5<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT**

Le président M. COURANT Alain, expose :

La délégation accordée au 5ème Vice-Président concerne les compétences : Collecte des déchets et valorisation, environnement et cadre de vie

Le Président procède donc à l'élection du 5ème Vice-Président, et lance un appel de candidature :

Candidate :

- Mme JOSSERAND Lydiane, déléguée de la commune de GERMONDANS

Nombre de Votants :	82
Bulletins Blancs :	6
Bulletins Nuls :	2
Suffrages exprimés :	74

Majorité absolue : 38 voix

<u>Résultats :</u>	Nombre de Voix
JEANGIRARD Ida	1
JOSSERAND Lydiane	73

**Madame JOSSERAND Lydiane est élue 5ème Vice-Présidente de la Communauté de Communes Doubs Baumoises à la majorité des voix.**

## **DELIBERATION N°C.9/2026 : ELECTION DU 6<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT**

Le président M. COURANT Alain, expose :

La délégation accordée au 6<sup>ème</sup> Vice-Président concerne les compétences : Développement économique du territoire

Le Président procède donc à l'élection du 6<sup>ème</sup> Vice-Président, et lance un appel de candidature :

Candidat :

- M. MARTHEY Arnaud, délégué de la commune de BAUME LES DAMES

Nombre de Votants :	82
Bulletins Blancs :	14
Bulletins Nuls :	3
Suffrages exprimés :	65

Majorité absolue : 33 Voix

<u>Résultats :</u>	Nombre de Voix
BARBIER Michel	2
BAS Lucile	1
DELEUZE Ghislaine	1
MARTHEY Arnaud	61

**Monsieur MARTHEY Arnaud est élu 6<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté de Communes Doubs Baumoises à la majorité des voix.**

## **DELIBERATION N°C.10/2026 : ELECTION DU 7<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT**

Le président M. COURANT Alain, expose :

La délégation accordée au 7<sup>ème</sup> Vice-Président concerne les compétences : Animation territoriale, tourisme, fonds de concours aux communes

Le Président procède donc à l'élection du 7<sup>ème</sup> Vice-Président, et lance un appel de candidature :

Candidat :

- M. BRUNELLA Jean-Yves, délégué de la commune de AUTECHAUX

Nombre de Votants :	82
Bulletins Blancs :	7
Bulletins Nuls :	1
Suffrages exprimés :	74

Majorité absolue : 38 Voix

Résultats :	Nombre de Voix
BEAUQUIER Maud	1
BRUNELLA Jean-Yves	70
JEANGIRARD Ida	2
MOREL Xavier	1

**Monsieur BRUNELLA Jean-Yves est élu 7<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté de Communes Doubs Baumoises à la majorité des voix.**

## **DELIBERATION N°C.11/2026 : ELECTION DU 8<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT**

Le président M. COURANT Alain, expose :

La délégation accordée au 8<sup>ème</sup> Vice-Président concerne les compétences : Eau potable et assainissement collectif

Le Président procède donc à l'élection du 8<sup>ème</sup> Vice-Président, et lance un appel de candidature :

Candidat :

- M. MARIAZ Richard, délégué de la commune de PASSAVANT

Nombre de Votants :	82
Bulletins Blancs :	8
Bulletins Nuls :	1
Suffrages exprimés :	73

Majorité absolue : 37 Voix

<u>Résultats :</u>	Nombre de Voix
CUENOT Philippe	1
MARIAZ Richard	72

**Monsieur MARIAZ Richard est élu 8<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté de Communes Doubs Baumoises à la majorité des voix.**

## **DELIBERATION N°C.12/2026 : ELECTION DU 9<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT**

Le président M. COURANT Alain, expose :

La délégation accordée au 9<sup>ème</sup> Vice-Président concerne les compétences : Communication et soutien aux associations

Le Président procède donc à l'élection du 9<sup>ème</sup> Vice-Président, et lance un appel de candidature :

Candidate :

- Mme BEAUQUIER Maud, déléguée de la commune de BAUME LES DAMES

Nombre de Votants :	82
Bulletins Blancs :	15
Bulletins Nuls :	1
Suffrages exprimés :	66

Majorité absolue : 34 Voix

<u>Résultats :</u>	Nombre de Voix
BARBIER Michel	13
BAS Lucile	1
BEAUQUIER Maud	50
JEANGIRARD Ida	1
MOURA Damien	1

**Madame BEAUQUIER Maud est élue 9<sup>ème</sup> Vice-Présidente de la Communauté de Communes Doubs Baumoises à la majorité des voix.**

## **DELIBERATION N°C.13/2026 : ELECTION DU 10<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT**

Le président M. COURANT Alain, expose :

La délégation accordée au 10ème Vice-Président concerne les compétences : GEMAPI et assainissement non collectif

Le Président procède donc à l'élection du 10ème Vice-Président, et lance un appel de candidature :

Candidat :

- M. LOUVET Jacques, délégué de la commune de ROULANS

Nombre de Votants :	81
Bulletins Blancs :	14
Bulletins Nuls :	1
Suffrages exprimés :	66

Majorité absolue : 34 Voix

<u>Résultats :</u>	Nombre de Voix
BARBIER Michel	1
GAFFIÉ Marguerite	1
JEANGIRARD Ida	1
LOUVET Jacques	61
MOREL Xavier	1
MESNIER André	1

**Monsieur LOUVET Jacques est élu 10ème Vice-Président de la Communauté de Communes Doubs Baumoises à la majorité des voix.**

## **DELIBERATION N°C.14/2026 : ELECTION DU 1<sup>er</sup> MEMBRE DU BUREAU**

Le président M. COURANT Alain, expose :

Le nombre de membres du bureau est fixé par la délibération précédente N°C.3/2026.

Aucune disposition ne prévoit le mode de désignation des membres du Bureau autres que le Président et les vice-présidents. Il convient alors d'appliquer les règles prévues ci-avant pour l'élection des vice-présidents (scrutin uninominal, à bulletin secret, à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour).

La délégation accordée au 1<sup>er</sup> membre du bureau, conseiller délégué, concerne la compétence :  
Suivi des travaux

Le Président procède donc à l'élection du 1<sup>er</sup> membre du bureau, et lance un appel de candidature :

Candidat :

- M. ALAMPI Jean-Claude, délégué de la commune de BAUME LES DAMES

Nombre de Votants :	81
Bulletins Blancs :	14
Bulletins Nuls :	0
Suffrages exprimés :	67

Majorité absolue :	34 Voix
--------------------	---------

<u>Résultats :</u>	Nombre de Voix
ALAMPI Jean-Claude	62
CORNEVAUX Jean-Pierre	1
MATTON Martine	1
MESNIER André	1
MOURA Damien	1
PERNOT Jean-Pierre	1

**Monsieur ALAMPI Jean-Claude est élu 1<sup>ER</sup> membre du bureau de la Communauté de Communes Doubs Baumois à la majorité des voix.**

## **DELIBERATION N°C.15/2026 : ELECTION DU 2ème MEMBRE DU BUREAU**

Le président M. COURANT Alain, expose :

Le Président procède donc à l'élection du 2ème membre du bureau, et lance un appel de candidature :

Candidat :

- M. CUENOT Didier, délégué de la commune de VERGRANNE

Nombre de Votants :	81
Bulletins Blancs :	10
Bulletins Nuls :	1
Suffrages exprimés :	70

Majorité absolue : 36 Voix

<u>Résultats :</u>	Nombre de Voix
BAS Lucile	1
CUENOT Didier	69

**Monsieur CUENOT Didier est élu 2ème membre du bureau de la Communauté de Communes Doubs Baumois à la majorité des voix.**

## **DELIBERATION N°C.16/2026 : ELECTION DU 3ème MEMBRE DU BUREAU**

Le président M. COURANT Alain, expose :

Le Président procède donc à l'élection du 3ème membre du bureau, et lance un appel de candidature :

Candidat :

- M. VUILLEMIN Jean-Marc, délégué de la commune de BAUME LES DAMES

Nombre de Votants :	81
Bulletins Blancs :	13
Bulletins Nuls :	1
Suffrages exprimés :	67

Majorité absolue : 34 Voix

<u>Résultats :</u>	Nombre de Voix
BONDI Gérald	1
VUILLEMIN Jean-Marc	66

**Monsieur VUILLEMIN Jean-Marc est élu 3ème membre du bureau de la Communauté de Communes Doubs Baumoises à la majorité des voix.**

## **DELIBERATION N°C.17/2026 : ELECTION DU 4ème MEMBRE DU BUREAU**

Le président M. COURANT Alain, expose :

Le Président procède donc à l'élection du 4ème membre du bureau, et lance un appel de candidature :

Candidat :

- M. CARTIER Damien, délégué de la commune de GUILLON LES BAINS

Nombre de Votants :	81
Bulletins Blancs :	5
Bulletins Nuls :	1
Suffrages exprimés :	75

Majorité absolue : 38 Voix

<u>Résultats :</u>	Nombre de Voix
CARTIER Damien	74
GAFFIÉ Marguerite	1

**Monsieur CARTIER Damien est élu 4ème membre du bureau de la Communauté de Communes Doubs Baumois à la majorité des voix.**

## **DELIBERATION N°C.18/2026 : ELECTION DU 5ème MEMBRE DU BUREAU**

Le président M. COURANT Alain, expose :

Le Président procède donc à l'élection du 5ème membre du bureau, et lance un appel de candidature :

Candidat :

- M. PROST François, délégué de la commune de SAINT JUAN

Nombre de Votants :	81
Bulletins Blancs :	13
Bulletins Nuls :	2
Suffrages exprimés :	66

Majorité absolue : 34 Voix

Résultats :	Nombre de Voix
BAS Lucile	1
DURAI Marie-Christine	1
PROST François	64

**Monsieur PROST François est élu 5ème membre du bureau de la Communauté de Communes Doubs Baumois à la majorité des voix.**

## **DELIBERATION N°BC19/2025 : ELECTION DU 6ème MEMBRE DU BUREAU**

Le président M. COURANT Alain, expose :

Le Président procède donc à l'élection du 6ème membre du bureau, et lance un appel de candidature :

Candidate :

- Mme JOURNOT Laetitia, déléguée de la commune de FOURBANNE

Nombre de Votants :	81
Bulletins Blancs :	9
Bulletins Nuls :	0
Suffrages exprimés :	72

Majorité absolue : 37 Voix

<u>Résultats :</u>	Nombre de Voix
DELEUZE Ghislaine	1
JOURNOT Laetitia	70
PERROT Martine	1

**Madame JOURNOT Laetitia est élue 6ème membre du bureau de la Communauté de Communes Doubs Baumois à la majorité des voix.**

## **DELIBERATION N°C.20/2026 : ELECTION DU 7ème MEMBRE DU BUREAU**

Le président M. COURANT Alain, expose :

Le Président procède donc à l'élection du 7ème membre du bureau, et lance un appel de candidature :

Candidat :

- M. BARBIER Michel, délégué de la commune de AÏSSEY

Nombre de Votants :	81
Bulletins Blancs :	12
Bulletins Nuls :	1
Suffrages exprimés :	68

Majorité absolue : 35 Voix

<u>Résultats :</u>	Nombre de Voix
BARBIER Michel	68

**Monsieur BARBIER Michel est élu 7ème membre du bureau de la Communauté de Communes Doubs Baumois à la majorité des voix.**

## **DELIBERATION N°C.21/2026 : ELECTION DU 8ème MEMBRE DU BUREAU**

Le président M. COURANT Alain, expose :

Le Président procède donc à l'élection du 8ème membre du bureau, et lance un appel de candidature :

Candidate :

- Mme BAS Lucile, déléguée de la commune de VALLEROY
- Mme JEANGIRARD Ida, déléguée de la commune de CENDREY
- Mme LAMOUCHE Sladana, déléguée de la commune de ROULANS
- M STEFANA Cyrille, délégué de la commune de LA TOUR DE SCAY

Nombre de Votants :	81
Bulletins Blancs :	8
Bulletins Nuls :	0
Suffrages exprimés :	73

Majorité absolue : 37 voix

<u>Résultats :</u>	Nombre de Voix
BAS Lucile	43
JEANGIRARD Ida	15
LAMOUCHE Sladana	6
STEFANA Cyrille	9

**Madame BAS Lucile est élue 8ème membre du bureau de la Communauté de Communes Doubs Baumois à la majorité des voix.**

## **DELIBERATION N°C.22/2026 : ELECTION DU 9ème MEMBRE DU BUREAU**

Le président M. COURANT Alain, expose :

Le Président procède donc à l'élection du 9ème membre du bureau, et lance un appel de candidature :

Candidats :

- BONDI Gérald, délégué de la commune de LA BRETENIERE
- CORNEVAUX Jean-Pierre, délégué de la commune de SAINT HILAIRE
- GAFFIÉ Marguerite, déléguée de la commune de ROULANS
- JEANGIRARD Ida, déléguée de la commune de CENDREY
- LAMOUCHE Sladana, déléguée de la commune ROULANS
- STEFANA Cyrille, délégué de la commune de LA TOUR DE SCAY

### **1 er Tour :**

Nombre de Votants : 81  
Bulletins Blancs : 4  
Bulletins Nuls : 0  
Suffrages exprimés : 77

Majorité absolue : 39 Voix

<b><u>Résultats :</u></b>	<b>Nombre de Voix</b>
BONDI Gérald	4
CORNEVAUX Jean-Pierre	19
GAFFIÉ Marguerite	4
JEANGIRARD Ida	24
LAMOUCHE Sladana	23
STEFANA Cyrille	3

Aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il convient de procéder à un second tour

### **2ème Tour :**

Nombre de Votants : 81  
Bulletins Blancs : 2  
Bulletins Nuls : 0  
Suffrages exprimés : 79

Majorité absolue : 40 Voix

<u>Résultats :</u>	Nombre de Voix
BONDI Gérald	2
CORNEVAUX Jean-Pierre	19
GAFFIÉ Marguerite	1
JEANGIRARD Ida	29
LAMOUCHE Sladana	25
STEFANA Cyrille	3

Aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il convient de procéder à un troisième tour à la majorité relative.

Retrait des candidats suivants :

- M BONDI Gérald, délégué de la commune LA BRETENIERE
- M STEFANA Cyrille délégué de la commune LA TOUR DE SCAY

### **3ème Tour :**

Nombre de Votants :	81
Bulletins Blancs :	5
Bulletins Nuls :	0
Suffrages exprimés :	76

<u>Résultats :</u>	Nombre de Voix
CORNEVAUX Jean-Pierre	21
GAFFIÉ Marguerite	1
JEANGIRARD Ida	30
LAMOUCHE Sladana	24

**Madame JEANGIRARD Ida est élue 9ème membre du bureau de la Communauté de Communes Doubs Baumois à la majorité des voix.**

## **DELIBERATION N°C.23/2026 : COMPOSITION DU BUREAU DE LA CC DOUBS BAUMOIS**

Le président M. COURANT Alain, expose :

Suite à ces différentes élections, le Président souhaite rappeler à l'ensemble de l'assemblée la constitution officielle du Bureau de la Communauté de Communes Doubs Baumois

- **Président** : Alain COURANT
- **1<sup>er</sup> Vice-Président** : Laure THIEBAUT
- **2<sup>ème</sup> Vice-Président** : Michel LAB
- **3<sup>ème</sup> Vice-Président** : Benoit PARENT
- **4<sup>ème</sup> Vice-Président** : Nathalie CONCET
- **5<sup>ème</sup> Vice-Président** : Lydiane JOSSERAND
- **6<sup>ème</sup> Vice-Président** : Arnaud MARTHEY
- **7<sup>ème</sup> Vice-Président** : Jean-Yves BRUNELLA
- **8<sup>ème</sup> Vice-Président** : Richard MARIAZ
- **9<sup>ème</sup> Vice-Président** : Maud BEAUQUIER
- **10<sup>ème</sup> Vice-Président** : Jacques LOUVET
- **1<sup>er</sup> membre** : Jean-Claude ALAMPI
- **2<sup>ème</sup> membre** : Didier CUENOT
- **3<sup>ème</sup> membre** : Jean-Marc VUILLEMIN
- **4<sup>ème</sup> membre** : Damien CARTIER
- **5<sup>ème</sup> membre** : François PROST
- **6<sup>ème</sup> membre** : Laetitia JOURNOT
- **7<sup>ème</sup> membre** : Michel BARBIER
- **8<sup>ème</sup> membre** : Lucile BAS
- **9<sup>ème</sup> membre** : Ida JEANGIRARD

## **DELIBERATION N°C.24/2026 : LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL**

Le président M. Alain COURANT, expose :

Vu la loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local (art 9),

Vu les articles L.1111-12, L.1111-13 et L.1111-14 du CGCT,

### **Article L.1111-12 du CGCT**

Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales, dans les conditions prévues par la loi, ainsi que les élus des arrondissements de la Ville de Paris et des communes de Lyon et Marseille.

Tout mandat local se distingue d'une activité professionnelle et s'exerce dans des conditions qui lui sont propres.

Il se traduit par des droits et des devoirs prévus aux articles L. 1111-13 et L. 1111-14. Ces dispositions constituent la charte de l'élu local.

### **Charte de l'élu local**

#### **ARTICLE L.1111-13 du CGCT :**

- Dans l'exercice de son mandat, l'élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité ainsi que les lois et les symboles de la République.
- L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
- L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre,
- L'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote. L'élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel.
- L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné.
- Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et des décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

- L'élus local déclare, dans un registre tenu par la collectivité territoriale, les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'il estime supérieure à 150 euros dont il a bénéficié en raison de son mandat.
- Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative les cadeaux d'usage et les déplacements effectués à l'invitation des autorités publiques françaises ou dans le cadre d'un autre mandat électif.

**ARTICLE L.1111-14 du CGCT :**

- Les élus locaux peuvent bénéficier du versement d'une indemnité pour l'exercice effectif de leurs fonctions électives et de la prise en charge des frais exposés dans ce cadre, dans les conditions prévues par la loi.
- Les élus locaux sont affiliés, pour l'exercice de leur mandat, au régime général de la sécurité sociale dans les conditions définies à l'article L. 382-31 du code de la sécurité sociale et à des régimes spéciaux définis par le présent code.
- Les élus locaux bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la collectivité territoriale, conformément aux règles fixées par le code pénal, les lois spéciales et le présent code. Le droit à la formation est reconnu aux élus locaux. Il s'exerce dans les conditions fixées par le présent code.
- Toute personne titulaire d'un mandat local bénéficie, dans des conditions prévues par la loi, de garanties accordées dans l'exercice du mandat et à son issue et permettant notamment de concilier celui-ci avec une activité professionnelle ou la poursuite d'études supérieures.
- Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l'article L. 1111-13. Un décret en Conseil d'Etat détermine les modalités et les critères de désignation des référents déontologues.

**Le document élaboré et mis à jour par l'AMF, intitulé « le statut de l'élus local », est joint en annexe. Il regroupe notamment les dispositions réglementaires applicables aux membres du conseil de la Communauté de communes.**

**DELIBERATION N°C.25/2026 : RENOUELEMENT DU SERVEUR : signature contrat de location**

Le président M. COURANT Alain, expose :

Le serveur installé au siège de la CCDB est devenu obsolète et manque de capacité. Il nécessite d'être renouvelé ainsi que certains composants de la baie de brassage.

La société BUROINFO propose le renouvellement du matériel en location.

Le coût de location du matériel s'élève à 555.00€ HT/mois sur une durée de 48 mois.

Il convient d'autoriser le Président à signer le contrat de location.

**L'exposé entendu et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire :**

- **Autorisent le Président à signer le contrat de location ainsi que tous les documents nécessaires à la bonne exécution de ce contrat.**

Voix pour : 81

Voix contre : 0

Abstentions : 0

## DELIBERATION N°C.26/2026 : MARCHE DE TRAVAUX DE RENOVATION ET D'EXTENSION COUR ECOLE DE LA TOUR DE SCAY

Le président M. COURANT Alain, expose :

La Communauté de communes a engagé un programme de rénovation du groupe scolaire de la Tour de Scay suite à l'effondrement du plafond de la salle de motricité survenu en mai 2024. Ce programme se décompose en deux opérations :

- Rénovation des bâtiments : le marché comportant 4 lots de travaux a été attribué le 13/02/2026, avec une maîtrise d'œuvre assurée par JBI.
- Aménagement et désimperméabilisation de la cour d'école : consultation du 17 février 2026, dont la maîtrise d'œuvre est assurée par Bureau du Paysage.

### Objet :

La présente délibération porte sur l'opération d'aménagement des extérieurs. L'objectif est d'apporter de la verdure dans la cour, de proposer des espaces jeux différenciés aux enfants et d'étendre l'espace. Le périscolaire bénéficiera également de ces aménagements.

Procédure :

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants du code de la commande publique du 1er avril 2019.

Le dossier de consultation des entreprises a été publié le 17 février 2026.

L'analyse des offres donne les résultats suivants :

	PRIX	TECHNIQUE	DELAJ	Note globale	Classement
ENTREPRISE BELLOTTI	38,72	8,5	17,50	64,72	6
SAS EUROVIA BFC	37,30	19,75	17,50	74,55	4
FCE	37,85	39,75	20,00	97,60	1
ROGER MARTIN	40,00	28,00	20,00	88,00	3
SURLEAU BTP	38,98	36,25	20,00	95,23	2
TERRIDEAL	26,80	33	17,50	77,30	5

Il est proposé de retenir l'offre de FCE pour un montant de 190 013.00€ HT.

**L'exposé entendu et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire :**

- **Autorisent Monsieur le Président, à notifier et à signer le marché avec la société FCE, ainsi que toutes les autres pièces nécessaires à la bonne exécution des travaux dont les avenants ainsi que la résiliation.**

Voix pour : 81

Voix contre : 0

Abstentions : 0

## **DELIBERATION N°C.27/2026 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DU SYNDICAT D'EAU DE LA FONTAINE**

Le président M. COURANT Alain, expose :

Le syndicat des eaux de la Fontaine exerce la compétence eau potable sur le territoire de 4 communes :

- Beaumotte-Aubertans et La Barre, appartenant à la CC du Pays de Montbozon et du Chanois ;
- Blarians et Germondans, appartenant à la CC Doubs Baumois.

Le syndicat devant voter le budget primitif 2026 avant le 30 avril, son président a sollicité la CCDB pour désigner rapidement nos représentants.

Il convient de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants ; il est proposé de désigner des élus communautaires et municipaux issus des communes de Blarians et de Germondans.

Sont proposés les délégués suivants :

Commune	Titulaires	Suppléants
BLARIANS	CASASOLA Florent	MOUGIN Christophe
	BAUD Gilles	CRAPIN Sébastien
GERMONDANS	JOSSERAND Lydiane	VILAIN Clarisse
	VILAIN Frédéric	AUBERT Gilles

Le président procède à un appel de candidature.

Pour information, la CCDB désignera l'ensemble de ses représentants dans les organismes extérieurs lors du Conseil communautaire du 29 avril 2026.

**L'exposé entendu et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire**

- **Approuvent la désignation des représentants au syndicat d'eau de la Fontaine présentée ci-dessus.**

Voix pour : 81

Voix contre : 0

Abstentions : 0

## **DELIBERATION N°C.28/2026 : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT POUR SIEGER AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE JOUFFROY D'ABBANS**

Le président M. COURANT Alain, expose :

Afin de nous représenter au sein du conseil d'administration du Lycée Jouffroy d'Abbans de Baume les Dames, il convient de désigner :

Dans tous les lycées et les collèges de plus de 600 élèves ou avec une section spécialisée :

- **1 représentant de l'intercommunalité.**

Un conseil d'administration ayant lieu à la rentrée des vacances d'avril, il convient de désigner rapidement le représentant de la CCDB au sein de cette structure.

Il est proposé de désigner madame Laure Thiébaud, qui représentait la CCDB au cours du mandat 2020 – 2026.

Le président procède à un appel à candidatures.

Pour information, la CCDB désignera l'ensemble de ses représentants dans les organismes extérieurs lors du Conseil communautaire du 29 avril 2026.

**L'exposé entendu et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire :**

- **Approuvent la désignation de Mme THIEBAUT Laure pour siéger au sein du Conseil d'Administration du Lycée Jouffroy d'Abbans**

Voix pour : 81

Voix contre : 0

Abstentions : 0

**Séance levée à 23h45**

DELIBERATION N°C.1/2026 : Installation du conseil communautaire  
DELIBERATION N°C.2/2026 : Election du Président  
DELIBERATION N°C.3/2026 : Composition du Bureau  
DELIBERATION N°C.4/2026 : Election du 1<sup>er</sup> Vice-Président  
DELIBERATION N°C.5/2026 : Election du 2<sup>ème</sup> Vice-Président  
DELIBERATION N°C.6/2026 : Election du 3<sup>ème</sup> Vice-Président  
DELIBERATION N°C.7/2026 : Election du 4<sup>ème</sup> Vice-Président  
DELIBERATION N°C.8/2026 : Election du 5<sup>ème</sup> Vice-Président  
DELIBERATION N°C.9/2026 : Election du 6<sup>ème</sup> Vice-Président  
DELIBERATION N°C.10/2026 : Election du 7<sup>ème</sup> Vice-Président  
DELIBERATION N°C.11/2026 : Election du 8<sup>ème</sup> Vice-Président  
DELIBERATION N°C.12/2026 : Election du 9<sup>ème</sup> Vice-Président  
DELIBERATION N°C.13/2026 : Election du 10<sup>ème</sup> Vice-Président  
DELIBERATION N°C.14/2026 : Election du 1<sup>er</sup> membre du bureau  
DELIBERATION N°C.15/2026 : Election du 2<sup>ème</sup> membre du bureau  
DELIBERATION N°C.16/2026 : Election du 3<sup>ème</sup> membre du bureau  
DELIBERATION N°C.17/2026 : Election du 4<sup>ème</sup> membre du bureau  
DELIBERATION N°C.18/2025 : Election du 5<sup>ème</sup> membre du bureau  
DELIBERATION N°C.19/2026 : Election du 6<sup>ème</sup> membre du bureau  
DELIBERATION N°C.20/2026 : Election du 7<sup>ème</sup> membre du bureau  
DELIBERATION N°C.21/2026 : Election du 8<sup>ème</sup> membre du bureau  
DELIBERATION N°C.22/2026 : Election du 9<sup>ème</sup> membre du bureau  
DELIBERATION N°C.23/2026 : Composition finale du Bureau  
DELIBERATION N°C.24/2026 : Lecture de la charte de l'élu local  
DELIBERATION N°C.25/2026 : Renouvellement du serveur : signature contrat de location  
DELIBERATION N°C.26/2026 : Marché de Travaux de rénovation extension cour de l'école de La Tour de Scay  
DELIBERATION N°C.27/2026 : Désignation des représentants au sein du Syndicat d'Eau de la Fontaine  
DELIBERATION N°C.28/2026 : Désignation d'un représentant au sein du Conseil d'Administration du Lycée JOUFFROY D'ABBANS

**Le Président,  
Alain COURANT**

**Secrétaire de séance :  
Marie-Christine DURAI**

**Publié sur le site internet de la CC Doubs Baumois le 30 avril 2026 : [www.doubsbaumois.org](http://www.doubsbaumois.org)**